

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20131216_DL_02

OBJET :
Budget Annexe-
contribution réseau 2014

Date de convocation :
10 décembre 2013

Date de séance:
16 décembre 2013

Date d'affichage :
7 janvier 2014

Membres en exercice : 42

Membres présents : 9

Membres votants : 10

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 18h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre TETU, Vice-président

Etaients présents : Daniel CARPENTIER, François DEBEUGNY, Daniel DUBOIS, Olivier JARDE, Serge OLIVIER, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Jean-Marc WISSOCQ

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 25 novembre 2013,
- Vu le projet de Budget Primitif 2014.

DELIBERE

ARTICLE 1 – La contribution réseau annuelle par site connecté au réseau en fibre optique du département de la Somme s'élève à 840€ HT pour l'exercice 2014. Cette contribution est due par les EPCI pour tous les sites de leur territoire, qu'ils relèvent de la compétence communale ou intercommunale.

ARTICLE 2 – La contribution réseau correspondant à la prestation de base suivante :

- livraison et installation sur site d'un équipement de démarcation
- fourniture d'une connectivité 100 Mbs livrée sur un port Ethernet
- mise en place d'une liaison 100 Mbs entre le site public et son site de livraison avec ou sans vlan (VPN)
- engagement sur un délai de livraison de 20 jours à partir de la réception du bon de commande par mail (hors prestations de génie civil)
- garantie : GTI = garantie de temps d'intervention en 2h ouvrées après signalisation au NOC par mail noc@sommenumerique.fr ou téléphone 0360031002

ARTICLE 3 – Il est possible de souscrire aux options suivantes, en plus de l'abonnement de base :

Liste des options sites publics	tarifs
GTR 4H 8h-18h 6/7j (accès fibre)	240 eur/an/site
GTR 4H 24/24 7/7j (accès fibre)	480 eur/an/site
Fourniture connectivité 1 Gbs (sans changement d'équipement)	400 eur/an/site
Fourniture de plusieurs connectivités 1 Gbs sur site de concentration	forfait 2000 eur/an/site
Fourniture de ports Ethernet supplémentaires	gratuit mais soumis à validation de Somme Numérique
Accès à la supervision	sur devis

Pour les options GTR, la demande devra mentionner le nom du contact et préciser les modalités d'accès au site.

Les demandes de VPN supplémentaires se feront par bon de commande dans le cadre de la procédure.

ARTICLE 4 – Ces contributions seront prélevées en début d'année par l'émission d'un titre de recette de Somme Numérique, sur la base de la liste des sites connectés au 31 décembre 2013. En cas de connexion d'un site public en cours d'année, la contribution sera facturée au prorata à partir de la date de mise en service.

ARTICLE 5 – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.